

Sylvain ROBERT

Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE

Affaire suivie par Mme Kim BACRO Rédacteur

Décision n° 2024- 345

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20241119-DEC2024-345-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

NOMENCLATURE: 7 - 1

DECISION RELATIVE A LA CONSTATATION D'AMORTISSEMENTS SUR EXERCICES ANTERIEURS PAR L'UTILISATION DU COMPTE 1068

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

VU la délibération de principe n° 20 du 27 septembre 2023, actant de l'utilisation du compte 1068,

CONSIDERANT que la constatation d'amortissements sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours.

DECIDE

ARTICLE 1°: Le comptable public est autorisé à effectuer un prélèvement de 4 620.00 € sur le compte 1068 du budget principal, par opération d'ordre non budgétaire, pour créditer le compte 28158, aux fins de constater les amortissements de la fiche ci-dessous :

Inventaire	Valeur acquisition	Amortissement constaté	Amortissement à constater	Différence	Période
9906868	4 620.00 €	0.00€	4 620.00 €	4 620.00 €	2018 à 2023
TOTAL				4 620.00 €	

<u>ARTICLE 2°</u>: La présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de LENS.

ARTICLE 3°: Monsieur le Comptable Public et la Directrice aux Finances et à la Prospective Financière de la Mairie sont chargés de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens: www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 19/11/2024

Pour Le Maire L'adjoint délégué Thibault GHEYSENS

